Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1996)

Heft: 90

Artikel: L'emploi en Suisse : bilan d'un été orageux

Autor: M.-H.M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-847759

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'emploi en Suisse

Bilan d'un été orageux

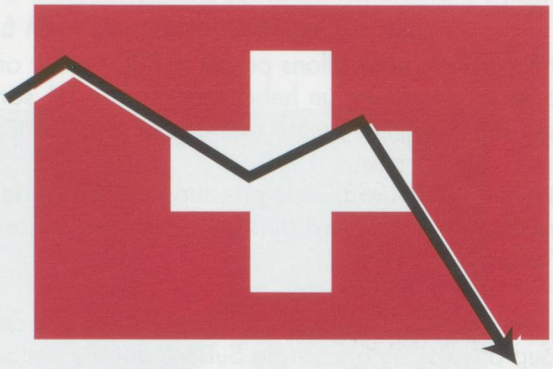

Pas de trêve estivale cette année. Quotidiens et hebdomadaires suisses ont multiplié articles et dossiers sur la crise de l'emploi. « Le Crédit Suisse " éclate " : 5000 emplois seront supprimés » titre à la Une le Journal de Genève, mercredi 3 juillet. Restructuration, rationalisation, informatisation intensive sont les mots d'ordre des organismes financiers et industriels. Un mal nécessaire avec lequel le Conseil fédéral tente de s'accommoder en proposant une loi révisée du travail, en autorisant une baisse des salaires et en réorganisant les structures d'aides aux chercheurs d'emplois.

Du 1er janvier au 1er juillet 1996, près de 13300 suppressions d'emplois ont été annoncées. Très rapidement les Chemins de Fer Fédéraux ont tiré la sonnette d'alarme et engagé des négociations salariales à la baisse.

La presse est montée au créneau. Les salariés se sont sentis individuellement et collectivement menacés. Les patrons ont dénoncé le manque de souplesse du marché du travail. La Suisse se remet en question. Pourtant au regard de la situation française dont le taux de chômage oscille autour de 12%, elle fait figure de bonne élève.

Pour comprendre le désarroi de la Confédération, il faut regarder en arrière. Epargnée par la Seconde Guerre mondiale, la Suisse a bénéficié d'avantages concurrentiels à l'origine de sa prospérité et de quarante années de plein emploi. Population et emploi évoluaient en parfaite harmonie. Depuis 1991 tout bascule. Tous les avantages sont remis en question. Le taux de chômage atteint des niveaux jamais connus en territoire helvétique. Pratiquement inexistant avant 1973, il augmente à deux reprises, en 1975 et en 1982/83, et amorce une forte hausse en 1991. En juillet 1996, le taux atteint 4,5%. Bien que ce chiffre soit à moduler en raison des variations saisonnières - juillet correspondant à l'arrivée des jeunes diplômés sur le marché du travail - il reste préoccupant. Principalement dans les régions francophones qui caracolent en tête du « désemploi ». Vaud avec 7% de sa population active non employée est le canton le plus touché du pays.

Une situation qui ne laisse personne indifférent. A commencer par le Conseil fédéral qui, entre ses impératifs budgétaires et son rôle de garant de la cohésion sociale, jongle avec les réformes.

La première concerne l'assurance chômage dont le montant pourrait atteindre cette année 1,6 milliards de francs suisses.

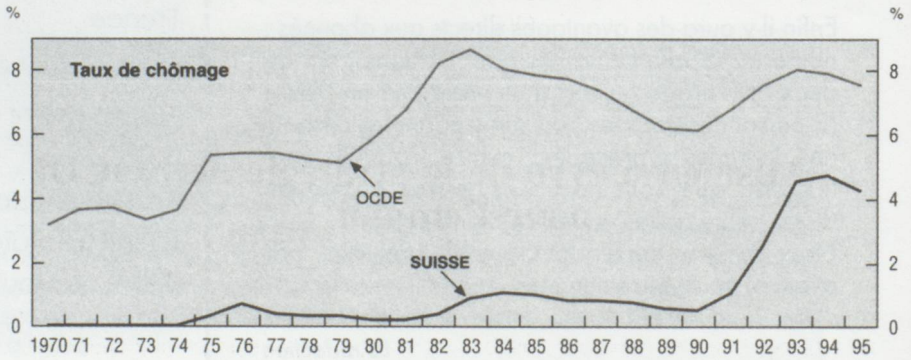

source : OCDE

Aussi, dès 1994, les autorités ont-elles engagé des consultations en vue d'une révision de la Loi fédérale sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI). Elles ont abouti à une nouvelle loi adoptée par le parlement en juin 1995 entrée en vigueur en partie le 1er janvier 1996. Réinsertion rapide des chômeurs et programmes actifs en sont les principaux volets. Une aide intensive aux chercheurs d'emplois sera mise en place par l'intermédiaire d'un important réseau d'offices régionaux de placement. Réseau qui devrait être opérationnel le 1er janvier 1998. Le deuxième volet de la réforme, applicable à dater du 1er janvier 1997, limite l'aide passive au revenu - assimilée à une rente de situation - à 7 mois au profit des programmes actifs (formation...) du marché du travail.

Mesures pour les demandeurs d'emploi mais aussi pour les patrons qui luttent pour un assouplissement de la loi du travail. Proposition de révision a donc été faîte. Rappelons que la Suisse, d'après les observations de l'OCDE, est la plus libérale en la matière. L'essentiel de la réforme porte sur l'inégalité de traitement des hommes et des femmes en matière de temps de travail. Motivée par l'idée de protéger ces dernières, la loi en vigueur leur interdit de travailler le dimanche et la nuit dans l'industrie. La loi révisée mettrait fin à cette distinction. Par contre, elle ne prévoit toujours pas de compensations du travail de nuit et dominical. Ce manquement a provoqué la colère des syndicats qui ont lancé une initiative populaire. Un référundum aura lieu le 1er décembre. Le Conseil fédéral, lui même, a récemment émis des réserves concernant cette partie de la loi. Jean-Pascal Delamuraz a averti que cela constituait un déni au pacte social. Mais les partisans de la révision ne manquent pas d'arguments. Ils rappellent que le travail de nuit des femmes est déjà existant dans les hôpitaux, l'hôtellerie, la restauration et les transports. Ils soulèvent le caractère discriminatoire de la loi faisant préférer l'embauche de personnel masculin. Enfin, ils soulignent que la proposition de loi offre une meilleure protection des travailleurs nocturnes. Reste que les employés ne sont pas convaincus et ont l'impression de toujours donner sans rien recevoir. Car les salariés voient leurs droits s'amputer et leur revenu suivre le même mouvement.

Niveau et structure du chômage au cours de la période récente

	1991		1992		1993		1994		1995	
	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]
Total	39 222	1.1	92 308	2.5	163 135	4.5	171 038	4.7	153 316	4.2
Par région										
Régions germanophones	18 889	0.7	51 565	2.0	96 959	3.7	99 463	3.8	86 656	3.3
Régions francophones et italophones	20 333	2.0	40 743	4.0	66 176	6.5	71 574	7.1	66 661	6.6
Par sexe										
Femmes	16 507	1.2	37 591	2.7	66 571	4.7	73 072	5.2	67 843	4.8
Hommes	22 715	1.0	54 717	2.5	96 564	4.4	97 966	4.4	85 473	3.9
Par citoyenneté										
Suisses	22 370	0.8	55 636	2.0	99 631	3.5	102 757	3.7	88 662	3.2
Étrangers	16 852	2.1	36 672	4.5	63 504	7.8	68 281	8.4	64 655	8.0
Par âge										
15-24 ans	7 377	1.1	19 883	3.0	32 098	4.9	30 831	4.7	26 058	3.9
25-49 ans	25 613	1.2	58 480	2.7	103 459	4.8	107 410	4.9	96 479	4.4
50 ans et plus	6 232	0.8	13 945	1.8	27 578	3.5	32 797	4.2	30 779	3.9
Par secteur										
Agriculture	317	0.2	827	0.4	1 522	0.8	1 590	0.8	1 500	1.0
Énergie, industries extractives	83	0.3	234	0.9	448	1.8	523	2.1	495	2.0
Arts et artisanat, industrie	10 408	1.2	24 623	3.0	40 916	5.1	40 146	4.6	31 010	4.1
Bâtiment	3 510	1.1	9 504	3.0	17 441	5.1	16 455	4.8	13 918	4.4
Distribution, restauration, réparations	10 604	1.3	24 154	3.0	42 437	5.5	46 889	5.7	44 877	5.9
Transports et communications	1 288	0.6	3 089	1.4	5 183	2.4	5 363	2.5	4 497	2.0
Banques, assurances, conseils	6 068	1.4	13 370	3.1	20 970	4.9	20 395	4.6	18 010	4.2
Services divers	4 986	0.9	11 624	2.2	18 827	3.6	21 650	4.2	21 078	3.4
Administrations publiques	918	0.7	2 321	1.7	3 784	2.8	4 362	3.4	5 909	3.8
Non spécifié[2]	1 042	–	2 562	–	11 607	–	13 665	–	12 025	–
Total	39 222	1.1	92 308	2.6	163 135	4.8				
		Part en %		Part en %		Part en %		Part en %		Part en %
Par durée										
0-6 mois	30 245	77.1	60 633	65.7	85 667	52.3	73 651	43.0	71 078	46.4
7-12 mois	7 255	18.5	23 636	25.6	48 243	30.0	48 148	28.2	38 287	25.0
Plus d'un an	1 722	4.4	8 039	8.7	28 225	17.7	49 239	28.8	43 951	28.7
Par fonction										
Spécialistes	17 147	43.7	43 764	47.4	80 132	49.1	83 246	48.7	73 093	47.7
Auxiliaires	18 761	47.8	39 170	42.4	64 327	39.4	65 981	38.6	60 188	39.3
Apprentis/étudiants	1 173	3.0	4 449	4.8	9 936	6.1	11 995	7.0	10 839	7.1
Divers	2 141	5.5	4 925	5.4	8 740	5.4	9 816	5.7	9 196	6.0

1. Les statistiques officielles du chômage incluent les chômeurs partiels. Sauf par secteur, les taux de chômage officiels sont exprimés en pourcentage de la population active suivant le recensement de 1990; les taux de chômage par secteur sont exprimés en pourcentage de la population active de la période correspondante.
2. Personnes cherchant un emploi pour la première fois ou réintégrant la population active.

Source : Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (chômage), Office fédéral de la statistique (emploi).

source : OCDE

Les CFF ont baissé de 1,5% les salaires des cheminots. Seuls les plus bas salaires ont échappé à cette mesure limitée à trois ans. Les pilotes de Swissair ont dû accepter une diminution conditionnelle de leur salaire de 5%. Cantons et communes, voilà déjà trois ans, ont pris des mesures pour baisser les traitements. L'hôtellerie et la restauration dont la convention collective n'est plus en vigueur depuis le 1er juillet a laminé les conditions sociales et salariales de ses employés, allant jusqu'à 15% de réduction pour certains. Mais tous les responsables ne se rangent pas derrière cette nouvelle politique. Estimant qu'une baisse du revenu du travail entraînerait la démobilisation du personnel, beaucoup privilégient la formule du salaire variable, jugée plus motivante. Les grilles de salaires rigides seront remplacées par l'introduction du salaire variable, combinant à la fois l'intéressement aux résultats de l'entreprise et le mérite individuel ou collectif des employés. Parallèlement pour accroître la flexibilité de leur personnel, les entreprises projettent d'instaurer l'horaire modulable sur toute l'année. Ici l'employé est associé : « La responsabilisation des employés, l'aplanissement des hiérarchies, l'introduction du salaire variable sont encore mal connus en Suisse mais devraient progressivement s'imposer, estime Marcel-Lucien Goldsmid, professeur à la Chaire de pédagogie de l'EPFL. Ce sont en tout cas des démarches beaucoup plus intelligentes que les baisses linéaires de salaires. ».

M-H. M.

Pour aller plus loin

- *Perpectives de l'emploi*, juillet 1996 OCDE
- *Suisse*, Etudes Economiques de l'OCDE 1995-1996 OCDE